

3 novembre 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Eurolist)

Par courrier du 2 novembre 2006, reçu le jour même, la SGP Alto Invest (6, avenue Charles de Gaulle, Hall B, 78150 Le Chesnay), agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 novembre 2006, par suite d'une cession d'actions DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS - DMS (ci-après « DMS ») sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société et détenir pour le compte desdits fonds, 401 140 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société (1).

En outre, la société Alto Invest a déclaré détenir 312 776 BSAR A et 312 776 BSAR B permettant de souscrire à respectivement, 156 388 et 78 194 actions DMS, soit 234 582 actions DMS au total.

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 035 108 actions représentant 8 790 737 droits de vote.